

Date Rev: 17.11.2016

Rev.N.: 0

Mod: 4.1.1. FR

Conformément au Règlement (CE) n.1907/2006 et suivantes modifications et intégrations.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit: Mélange adhésif pour la réalisation de pièges pour la capture de mites des vêtements.

Code du produit: P-04033, P-04034, P-04038, P-04043, P-04044, P-04091, P-04099, P-04134 et codes personnalisés.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: mélange adhésif avec phéromone pour la production de dispositifs de contrôle pour relever la présence de mites des vêtements (*Tineola bisselliella* et *Tinea pellionella*).

Utilisations déconseillées: tous les usages qui ne sont pas inclus dans les usages identifiés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison Sociale: AEDES

Adresse : 75 rue d'Orgemont 95210 SAINT-GRATIEN (France)

Téléphone : +33 (0)1 39 89 85 86; Fax: +33 (0)1 39 89 86 44

Courriel: info@aedes.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Contacts des Centres Antipoison français principaux (actives 24 heures par jour).

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
STRASBOURG	03 88 37 37 37
TOULOUSE	05 61 77 74 47

Numéros de téléphone pour urgences: 02/33514890 (disponible des 9.00 aux 18.00, du lundi au vendredi seulement pour assistance technique).

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, conformément au Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP : classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges).

2.2. Éléments d'étiquetage

Ne contient pas d'éléments classés comme dangereux, dans les conditions normales.

Pictogramme de danger : -----

Avertissement : -----

Mentions de danger : -----

Date Rev: 17.11.2016

Rev.N.: 0

Mod: 4.1.1. FR

Conseils de prudence : -----

2.3. Autres dangers :

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : pas applicable

vPvB : pas applicable

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances : non applicable.

3.2 Mélanges :

Adhésif thermo fusible avec phéromone. En considérant les dosages utilisés, les phéromones ne doivent pas être déclarées.

Eléments	CAS	Numéro CE/ REACH - Reg. No	Contenu	Classification
2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphenol	25973-55-1	247-384-8 01-2119955688-17	0.5% - <1%	STOT RE 2; Oral H373 Aquatic Chronic 4 H413 Substances of Very High Concern (SVHC) in the Candidate List for Authorization

Le texte complet des mentions de danger (H) est indiqué dans la Section 16 de cette fiche.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Indications générales : pas nécessaires de mesures spécifiques. Seulement le matériau à l'état fondu est considéré dangereux. Il y a le risque de brûlure avec le matériau à l'état fondu.

En cas d'inhalation: emporter en lieu aéré et, en cas de problème, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau: **Contactez** immédiatement un médecin. Depuis du contact avec le produit à l'état fondu, lavez avec de l'eau fraîche. Ne prouvez pas à retirer le produit de la peau.

En cas de contact avec les yeux: Contacter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne pas provoquer le vomir. Contacter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucune donnée disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1. Moyens d'extinction :

Extincteurs utilisables: eau pulvérisée, poudre sèche, CO₂ .

Date Rev: 17.11.2016

Rev.N.: 0

Mod: 4.1.1. FR

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucune donnée principale.

5.3. Conseils aux pompiers: mesures spéciales ne sont pas demandées.**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** aucune nécessaire.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:** ne pas jeter ce produit dans l'environnement. Eviter que le produit pénètre dans les égouts, dans les eaux de surface, dans les eaux souterraines.**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir avec des moyens mécaniques.**6.4. Références à autre sections:** Matériaux dangereux ne se libèrent pas. Voir Sections 7, 8 et 13.**SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** pour un usage correct, il n'y a pas besoin de mesures spéciales.**Indications en cas d'incendie et éclatement :** Mesures particulières ne sont pas demandées.**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:**
Stockage**Mesures techniques et conditions de stockage :** conserver le produit dans lieux sombres, fraîches et sèches. Ne pas conserver à contact avec les oxydantes et les bases fortes.**Informations supplémentaire sur les conditions de stockage :** aucune.**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**8.1. Paramètres de contrôle:****Éléments dont les valeurs limites doivent être contrôlées dans les lieux de travail :** le produit ne contient pas quantités de substances importantes, dont valeurs limites doivent être contrôlés dans les lieux de travail.**Informations additionnels :** Selon les informations valides au moment de la rédaction de la fiche de sécurité.**8.2. Contrôle de l'exposition:****Règles générales de protection et d'hygiène du travail :** éviter le contact de la masse fondue avec la peau.

Date Rev: 17.11.2016

Rev.N.: 0

Mod: 4.1.1. FR

Protection des mains :

Protéger les mains avec des gantes de catégorie III (ref. Règlement EN 374), résistantes à la chaleur. Pour la choix des gants on doit considérer : compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméation.

En cas de préparations, la résistance des gants de travail aux agents chimiques doit être vérifiée puisque elle ne peut pas être prévue. L'usure des gants dépend de la durée et du mode d'emploi.

Protection des yeux : On conseille l'utilisation de lunettes de protection hermétiques (ref. Régulation EN166).

Protection respiratoire : pas nécessaire.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique: solide.

Couleur: transparent.

Odeur: caractéristique.

Seuil olfactif: aucune donnée disponible.

pH: non disponible.

Point de fusion / point de congélation (°C): non disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: non disponible.

Point d'inflammabilité (°C): > 200°C.

Vélocité d'évaporation: non disponible.

Inflammabilité: non disponible.

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité: 1,0 Vol%

Limite supérieure d'inflammabilité: 10,0 Vol %

Tension de vapeur (à 20°C): 0 mbar

Densité de vapeur: non disponible.

Densité relative: non définie.

Solubilité dans l'eau: non hydrosoluble.

Coefficient de partition n-octanol-eau: non disponible.

Température de auto-allumage (°C): produit non auto inflammable.

Température de décomposition (°C): non disponible.

Viscosité:

dynamique: non applicable

cinétique: non applicable

Propriétés explosives: non explosive.

Propriétés oxydantes: non oxydante.

Date Rev: 17.11.2016

Rev.N.: 0

Mod: 4.1.1. FR

Teneur du solvant:**Solvants organiques:** 0,0 %**Contenu solide:** 100 %**9.2. Autres informations:**

Il n'y a pas de disponibilité d'autres informations.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité:** stable dans des conditions normales d'utilisation et stockage.**10.2. Stabilité chimique:** stable dans des conditions normales d'utilisation et stockage.**Décomposition thermique/conditions à éviter :** Aucune décomposition si utilisé selon les spécifiques techniques.**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:** en conditions d'utilisation et de stockage normales, réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.**10.4. Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs, vibrations):** aucune connue.**10.5. Matériaux incompatibles:** agents oxydantes et bases fortes.**10.6. Produits de décomposition dangereux:** Produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques:****Toxicité aigue :****Irritabilité primaire :****Sur la peau :** pas d'effets irritants.**Sur les yeux :** pas d'effets irritants.**Sensibilisation :** on ne connaît pas d'effets sensibilisants.

Basées sur les connaissances actuelles, si le produit est manipulé correctement et utilisé selon les instructions, aucun effet nocif pour la santé humaine est connu.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité:****Toxicité aquatique :** non disponible.**12.2. Persistance et dégradabilité:** il n'y a pas de disponibilité d'autres informations.**12.3. Potentiel de bioaccumulation:** il n'y a pas de disponibilité d'autres informations.**12.4. Mobilité dans le sol:** il n'y a pas de disponibilité d'autres informations. Ne pas introduire dans les eaux souterraines, dans les cours d'eau ou dans les égouts .

Date Rev: 17.11.2016

Rev.N.: 0

Mod: 4.1.1. FR

12.5. Résultat des tests PBT et vPvB:

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

12.6. Autres effets néfastes: aucune donnée n'est disponible.**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets:**

Conseilles : ne pas éliminer les produits avec les déchets ménagers. Ne pas les introduire dans les égouts. Incinération selon le règlement en vigueur, avec des incinérateurs projetés pour l'élimination de déchets chimiques dangereux.

European waste catalogue

08 04 10 waste adhesives and sealants other than those mentioned in 08 04 09

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être envoyés pour la récupération ou l'élimination selon les règlements nationaux sur la gestion des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU:** non applicable.**14.2. Règlement d'envoi de l'ONU:** non applicable.**14.3. Classe de danger liée au transport:** non applicable.**14.4. Group d'emballage:** non applicable.**14.5. Danger pour l'environnement:** no**14.6. Précautions spéciaux pour les utilisateurs:** non applicable.**14.7. Transport de vrac, selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC:** information non applicable.**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement, applicable au produit en question: il n'y a pas de disponibilité d'autres informations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: une évaluation sur la sécurité chimique du mélange et des substances n'a pas été effectuée.

Date Rev: 17.11.2016

Rev.N.: 0

Mod: 4.1.1. FR

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dérivent de nos connaissances actuelles, et ne sont pas une garantie des caractéristiques du produit. Elles ne justifient pas une relation juridique contractuelle. Les informations données sur le produit dans cette fiche de sécurité ont été collectés sur les connaissances des singles éléments.

Les données indiqués sont valides seulement si les produits sont utilisés pour l'application/les applications appropriées. Le produit ne doit pas être vendu comme approprié pour autres applications sans consulter le producteur.

Majeur phrases:

H373 Il pourrait entrainer des dommages en cas d'exposition prolongée ou répétée.

H413 Il peut être dangereux pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

Abréviations et Acronymes:

STOT RE 2: Specific target organ toxicity – Exposition répétée, Catégorie de Danger 2

Aquatic Chronic 4: Dangereux pour l'environnement aquatique – Catégorie de Danger Chronique.

RID: Régulations internationales pour le transport de marchandise dangereuse par voie ferrée (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).

ICAO: Organisation Aviation Civile Internationale (International Civil Aviation Organisation).

ADR: Accord européen sur le transport de marchandise dangereuse par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

IMDG: Code maritime International pour marchandise dangereuse (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IATA: Association Transport par Avion International (International Air Transport Association)

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des substances chimiques (Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals)

EINECS: Inventaire Européen des substances chimiques qui existent en commerce (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances).

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Cette fiche de sécurité a été complètement révisée (les modifications n'ont pas été indiquées).